Commune de MERY-sur-OISE
(Val d'Oise)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

L'an **DEUX MIL DIX NEUF** le **12 février** à 20 heures 30. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM. Mmes : Pierre-Edouard EON, Maire, Marie-Claude CRESPIN (+1), Alexandre DOHY (+1), Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Odile JOUSSET, Hubert MARCHAIS, Karine SANCHEZ, Bernard RIO (+1), Eric LEGENS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Raphaëlle EON, Stanislas BARTHELEMI, Chantal AMICEL, Marie-France HOFFMANN, Henri JOUSSET, Norbert-Olivier TEMBO (+1), Marc MORELLE, Solange PERNOT, Gilles VAN LIERDE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :
Madame Hélène DECHOUX, représentée par Monsieur Alexandre DOHY
Monsieur Patrice RENARD, représenté par Monsieur RIO
Monsieur Bernard GAMBIER, représenté par Madame Marie-Claude CRESPIN
Monsieur Gilles DELAPIERRE, représenté par Monsieur TEMBO.

Absents excusés :
Madame Béatrice DUMESNIL
Monsieur Radja AROUMOUGAME,

Absents :
Madame Dominique HAUSTANT,
Monsieur Jean-Claude SEBASTIEN,
Monsieur Christophe CARLIER.

Madame JOUSSET est désignée secrétaire de séance.

- Désignation du secrétaire de séance.
- Liste des décisions du Maire en vertu des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Liste des marchés publics en vertu des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :**

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Gilles VAN LIERDE en qualité de Conseiller municipal.

2- Modification de la composition de la commission et du comité des Affaires scolaires et Jeunesse et de la commission Urbanisme, Travaux et Environnement.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :**

DESIGNE :

Monsieur Gilles DELAPIERRE comme membre de la Commission des Affaires scolaires et Jeunesse.
Monsieur Gilles VAN LIERDE comme membre de la Commission Urbanisme, Travaux et Environnement.

II-FINANCES & MOYENS GENERAUX

3- Vote des taux de contributions directes 2019.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avis de la Commission Finances et Administration générale du 30 janvier 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :**

FIXE les taux d'imposition 2019 pour les quatre taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation	24,66 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,05 %
Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties	80,65 %
Cotisation Foncière des Entreprises	23,77 %

Les taux restent inchangés par rapport à 2018.

4- Reprise anticipée des résultats 2018.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avis de la Commission Finances et Administration générale du 30 janvier 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à **la majorité** :

19 voix POUR :
MM. Mmes : Pierre-Edouard EON, Marie-Claude CRESPIN (+1), Alexandre DOHY (+1), Hélène DECHOUX (+1), Patrice RENARD, Laurence BARTHELEMI (+1), Odile JOUSSET (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Bernard RIO, Eric LEGENS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Bernard GAMBIER, Marie-France HOFFMANN.

5 voix CONTRE :
MM. Mme : Norbert-Olivier TEMBO (+1), Marc MORELLE, Solange PERNOT, Gilles VAN LIERDE

CONSTATE et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2018 du budget principal,
DECIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2019 telle que décrite ci-dessus.

		Dépenses	Recettes	solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	12 213 907,41	13 455 000,05	1 241 092,64
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP		1 109 026,41	1 109 026,41
	Résultats à affecter	**12 213 907,41**	**14 564 026,46**	**2 350 119,05**
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	1 880 091,28	1 595 174,92	-284 916,36
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP	222 869,39		-222 869,39
	Solde global d'exécution	**2 102 960,67**	**1 595 174,92**	**-507 785,75**
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement	**636 920,54**	**387 957,14**	**-248 963,40**
Résultats cumulés 2018 (y compris		**14 953 788,62**	**16 547 158,52**	**1 593 369,90**
Reprise anticipée 2018 (sur BP 2019)	**Prévision de l'affectation en réserves (compte 1068)**		**756 749,15**	
	Report de fonct. en recettes (compte 002)		**1 593 369,90**	

5- Vote du Budget Primitif 2019.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avis de la Commission Finances et Administration générale du 30 janvier 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à **la majorité** :

19 voix POUR :

MM. Mmes : Pierre-Edouard EON, Marie-Claude CRESPIN (+1), Alexandre DOHY (+1), Hélène DECHOUX (+1), Patrice RENARD, Laurence BARTHELEMI (+1), Odile JOUSSET (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Bernard RIO, Eric LEGENS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Bernard GAMBIER, Marie-France HOFFMANN.

5 voix CONTRE :
MM. Mme : Norbert-Olivier TEMBO (+1), Marc MORELLE, Solange PERNOT, Gilles VAN LIERDE

ADOPTE le Budget Primitif Communal de l'exercice 2019, en fonctionnement et investissement, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Dépenses nouvelles réelles	12 219 417,90	recettes réelles nouvelles	12 920 048,00
Dépenses nouvelles d'ordre intersections	250 000,00	Recettes nouvelles d'ordre intersections	6 000,00
prélèvement	2 050 000,00	Résultat de fonctionnement reporté	1 593 369,90
	14 519 417,90		**14 519 417,90**

0,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Dépenses nouvelles réelles	2 819 330,00	recettes réelles nouvelles	525 330,00
Dépenses nouvelles d'ordre intersections	6 000,00	Recettes nouvelles d'ordre intersections	250 000,00
		Prélèvement	2 050 000,00
Déficit d'investissement reporté	507 785,75	Excédent de fonctionnement capitalisé	756 749,15
Dépenses nouvelles d'ordre entre sections	103 000,00	Dépenses nouvelles d'ordre entre sections	103 000,00
Restes à réaliser n-1	636 920,54	Restes à réaliser n-1	387 957,14
	4 073 036,29		**4 073 036,29**

III. URBANISME ET AMENAGEMENT DURABLE

6- CESSION de foncier communal au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) dans le cadre du projet de requalification de la plaine dite de Pierrelaye-Bessancourt.

Rapporteur : Monsieur DOHY

Après avis du Bureau Municipal du 21 janvier 2019,

Après avis de la Commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 28 janvier 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à **la majorité** :

19 voix POUR :
MM. Mmes : Pierre-Edouard EON, Marie-Claude CRESPIN (+1), Alexandre DOHY (+1), Hélène DECHOUX (+1), Patrice RENARD, Laurence BARTHELEMI (+1), Odile JOUSSET (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Bernard RIO, Eric LEGENS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Bernard GAMBIER, Marie-France HOFFMANN.

5 voix CONTRE :
MM. Mme : Norbert-Olivier TEMBO (+1), Marc MORELLE, Solange PERNOT.

1 ABSENTION :
M. Gilles VAN LIERDE.

PREND ACTE des avis du service des Domaines en date du 29/11/2018 et 06/12/2018,

APPROUVE la cession au SMAPP à l'euro symbolique des propriétés communales ci-après cadastrées :

Section	Numéro	Lieu-Dit	Surface cadastrale (m^2)
A	0010	La Pissotte	640
A	0011	La Pissotte	150
A	0013	La Pissotte	563
A	0014	La Pissotte	425
A	1098	Les Près de la Fontaine	114 123
B	1031	La Garenne de Maubuisson	3 341
B	1032	Impasse du Château	2 484
B	1033	Rue Thérèse Lethias	988
B	1034	La Garenne de Maubuisson	18 084
B	2163	La Garenne de Maubuisson	405 291
TOTAL : 10 Parcelles			**546 089**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette cession et notamment les actes authentiques qui seront passés en la forme notariée.

PRECISE que tous les frais inhérents à cette cession seront supportés par l'acquéreur,

ENCAISSE la recette sur le budget communal.

7- Classement du Chemin de Pontoise du Domaine Public – Chemin Rural n°18 dit « de Méry à Pontoise »

Rapporteur : Monsieur DOHY

Après avis du Bureau Municipal du 21 janvier 2019,

Après avis de la Commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 28 janvier 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :**

CLASSE le Chemin Rural n° 18 dit « de Méry à Pontoise » dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière et conserve sa dénomination usuelle : Chemin de Pontoise.

PRECISE que le classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

MET A JOUR le tableau de classement des voies communales.

AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise au cadastre ainsi que les plans de bornage.

IV – SERVICES TECHNIQUES / ENVIRONNEMENT

8- Projets travaux subventionnables au titre de la DETR 2019.

Rapporteur : Monsieur MARCHAIS

Après avis du Bureau Municipal du 21 janvier 2019,

Après avis de la Commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 28 janvier 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :**

SOLLICITE auprès de Monsieur Le Préfet, l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019, dont le montant plancher a été fixé pour la dépense à 3 000 € HT / Projet, au taux plafonné de 35% à 40% du montant hors taxe des travaux.
La collectivité prévoit de financer la part restant à sa charge sur ses fonds propres.

DEMANDE que l'ordre de priorité de ces propositions soit fixé comme mentionné ci-dessous.

- **Priorité 1 :**
  CATEGORIE 1 : Bâtiments communaux et intercommunaux
  Aménagement de la Mairie
  Estimation des travaux : 88 397 € TTC

- **Priorité 2 :**
  CATEGORIE 8 : Nouvelles technologies de l'information et de la communication
  Equipement des écoles en Tableaux Numériques Interactifs
  Estimation des travaux : 49 020, 47 € TTC

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention et annexes y afférentes.

9- Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les alarmes « anti intrusion » dans les écoles.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avis du Bureau Municipal du 21 janvier 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :**

APPROUVE le projet de travaux d'investissement de sécurisation dans toutes les écoles de la Ville de Méry-sur-Oise.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet, l'attribution au meilleur taux d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2019 – Sécurisation des établissements scolaires.

AUTORISE le Maire à signer le dossier de demande de subvention et toute annexe y afférente.

10- Protocole d'exécution du marché de fourniture de gaz naturel.

Rapporteur : Monsieur MARCHAIS

Après avis du Bureau Municipal du 21 janvier 2019,

Après avis de la Commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 28 janvier 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'exécution du marché de fourniture de gaz naturel pour les points de livraison des bâtiments communaux de la Commune de Méry-sur-Oise et toute annexe y afférente.

V. CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, DEVELOPPEMENT LOCAL ET SPORTS

11- Adoption du règlement intérieur de la « Maison des Associations ».

Rapporteur : Monsieur DU PELOUX

Après avis du Bureau Municipal du 21 janvier 2019,

Après avis de la Commission Vie associative, sports, culture et tourisme du 29 janvier 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :**

DECIDE d'adopter le règlement intérieur de la Maison des Associations,

VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame PERNOT s'interroge sur les relances, reçues par messagerie électronique, sollicitant les Elus à signaler leur présence au conseil municipal. Effectivement, les messages ne les invitant à se manifester qu'en cas d'absence, elle rappelle que sans réponse de leur part, ils sont à considérer comme présents.

Méry-sur-Oise, le 13 février 2019.

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-S/OISE (VAL-D'OISE)

Pierre-Edouard EON
Conseiller Départemental du Val d'Oise